



Annulation d'un devis pour non conformité

Par **PICHAMBERT**, le **22/01/2011** à **14:42**

Bonjour,

lors de l'établissement d'un devis le technicien s'était engagé à me remplacer une porte vitrée cassée à l'identique mais après quelques jours celui-ci m'a appelé pour me dire qu'il lui serait impossible de trouver le matériel dans la même couleur que l'original. DE plus son devis comprend la pose d'une vitre qui n'est pas au bonne dimension (trop grande). J'ai donc envoyé le bordereau de rétractation dans le délai des 7 jours mais j'avais versé un chèque d'arrhes.

Puis-je récupérer mon chèque pour annulation du devis ? Si oui, sous combien de temps ?